Dossier d'inscription en formation d'assistant-moniteur 2026-2027

(Cochez la ou les options choisies)

Formations Assistants-moniteurs

Formation Assistant-moniteur (cochez votre choix) :

- ☐ **Assistant-moniteur niveau 1**
- ☐ **Assistant-moniteur niveau 2**
- ☐ **Assistant-moniteur niveau 3**

ATTENTION : Toutes les rubriques doivent être complétées, à défaut le dossier ne sera pas traité

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse :

.....

Tel :Mail :

Etes-vous en situation de handicap ? ☐ Oui - ☐ Non
Si oui avez-vous besoin d'aménagement ? ☐ Oui - ☐ Non

N° de licence FFN :

Club :

Structure d'accueil :

Partie réservée à l'ERFAN

Dossier reçu le : complet ☐ incomplet ☐

Demande des pièces complémentaires le :.....

Pièces reçues le :

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 ou 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

ERFAN BRETAGNE

PARCOURS

1. Expérience de pratique sportive & Niveau atteint :

- Natation course : ----------
- Autres disciplines : ----------

2. Niveau d'études et diplômes :

- Scolaire : ----------
- Universitaire : ----------
- Sportif (ministère en charge des sports) : ----------

3. Tests ENF :

☐Savoir nager en sécurité (SNS) ☐Pass'sports de l'eau

☐Pass'compétition spécialité : ----------

4. Secourisme :

☐P.S.C. ☐P.S.E.1

☐BNSSA ☐P.S.E.2

5. Titre ENF

☐Evaluateur ENF1 ☐Brevet fédéral 1

☐Evaluateur ENF2 ☐Brevet Fédéral 2

☐Evaluateur ENF3 ☐Autre BF :----------

6. Officiel

Natation Course :

☐Officiel A ☐Officiel B ☐Officiel C

Officiel Eau Libre :

☐Officiel A ☐Officiel B

Officiel Natation Synchronisée :

☐Jeune Officiel ☐Officiel B ☐Officiel C ☐Officiel D

Officiel Water-polo :

☐Officiel A ☐Officiel B

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 o u 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Vous êtes demandeur d'emploi :

Inscrit au pôle emploi : ☐ Oui ☐ Non

Vous êtes salarié :

Profession : ----------

Nom et adresse de l'employeur :

Téléphone : ----------

Courriel : ----------

Autres situations (Etudiant, travailleur indépendant, congé parental…)

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 o u 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

✉ formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

VOS ATTENTES

Pourquoi venez-vous en formation ?

Qu'attendez-vous de la formation ?

Cette formation rentre elle dans le cadre d'un projet professionnel ?Si oui quel est votre projet professionnel ?

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 o u 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

FINANCEMENT

Cochez la case correspondante à votre situation

☐ Un organisme (club, fédération, association…) prend en charge tout ou partie des frais pédagogiquesde la formation

_ Joindre obligatoirement une attestation de prise en charge avec cachet et signature du responsablede l'organisme.

☐ Autre situation (financement personnel…)

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 o u 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

EN CAS D'ACCIDENT

Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM : ---------- Prénom : ----------

N° Tél. : ---------- Lien de Parenté éventuel : ----------

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) ---------- déclare sur l'honneur :

- Autoriser l'ERFAN de Bretagne à diffuser sur le site internet ainsi que sur tout document de l'association les photos me concernant prises lors d'activités de formation. Cette autorisation n'est valable que dans ce cadre et ne peut donner lieu à aucune poursuite ni à une quelconque indemnisation,
- Avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation et du règlement intérieur,
- Attester que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables. *La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433- 19,441-1 et 441-7 du code pénal).*

Fait à ----------, le ----------

Signature du stagiaire

DECLARATION DE NON-CONDAMNATION

En application des dispositions de l'article L 212-9 du Code du Sport

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

à :

de *(nom et prénoms du père)* :

et de *(nom de jeune fille et prénoms de la mère)* :

demeurant :

.

DECLARE

N'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire d'exercer une activité de Maitre-Nageur Sauveteur, d'entraineur, d'éducateur sportif.

Fait àLe

Signature

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 ou 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

ENGAGEMENTS

Je soussigné(e) :

Stagiaire m'engage à suivre la totalité de la formation :

.....

Fait à : le : Signature :

DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Entraineur du club :

M'engage à suivre comme stagiaire :

Sur la totalité de la formation (fournir une copie du diplôme permettant d'encadrer la formation)

Fait à : le : Signature :

Je soussigné :

Président de l'association m'engage à accueillir comme stagiaire :

.....

pour la totalité de la formation :

Fait à : le : Signature :

*Sauf pour la formation d'évaluateur

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 o u 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

✉ formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

DROITS A L'IMAGE (mineurs)

Je (Nous) soussigné·e·s: [Nom – Prénom du représentant légal]

Demeurant : [adresse]

Et [Nom – Prénom du représentant légal]

Demeurant : [adresse à préciser si différentes]

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de l'Athlète Mineur·e : [Nom – Prénom de l'Athlète Mineur·e]

- Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard.
- J'autorise, nous autorisons, la captation de son image, de sa voix et de son nom et l'utilisation qui en sera faite par La Ligue de Bretagne de Natation (ERFAN Bretagne) dans les conditions décrites ci-après :
 - L'autorisation est valable pour les images captées et utilisées pendant la formation, sur la saison 2026/2027
 - Pour une diffusion sur tous supports connus et futures/ presse écrite / site internet de l'association sportive / réseaux sociaux [rayer les mentions inutiles].

Fait à[lieux], le[date]

Signature du/des représentants(s) légal(aux)

DROITS A L'IMAGE (majeurs)

Je (Nous) soussigné·e·s: [Nom – Prénom]

Demeurant :..... [adresse]

- J'autorise, la captation de mon image, de ma voix et de mon nom et l'utilisation qui en sera faite par La Ligue de Bretagne de Natation (ERFAN Bretagne) dans les conditions décrites ci-après :
 - L'autorisation est valable pour les images captées et utilisées pendant la formation, sur la saison 2026/2027
 - Pour une diffusion sur tous supports connus et futures/ presse écrite / site internet de l'association sportive / réseaux sociaux [rayer les mentions inutiles].

Fait à[lieux], le[date]

Signature

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 o u 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

✉ formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

PIECES A FOURNIR

PIECES A FOURNIR <u>OBLIGATOIREMENT</u> POUR LES CANDIDATS AUX DIPLOMES ASSISTANTS-MONITEURS

☐Une photo d'identité

☐Une photocopie de votre pièce d'identité recto-verso en cours de validité.

☐Un chèque d'un montant de 50 €uros à l'ordre de l'ERFAN Bretagne couvrant les frais de dossier. Ce chèque restera acquis à l'ERFAN.

☐Pour les mineurs, l'autorisation parentale et la fiche sanitaire

☐Le droit à l'image signé

☐Une photocopie éventuelle des Brevet fédéraux (si obtenu hors région Bretagne) et/ou PSE1

☐Une photocopie éventuelle du diplôme de secourisme, BNSSA à jour de la formation continue, avec production de l'attestation de formation continue ou le test de sécurité complété par un maître-nageur.

☐Licence de la Fédération Française de Natation saison 2026/2027

☐Attestation de réussite éventuelle aux Premiers Secours Citoyen (PSC). Obligatoire pour entrer en formation Assistant-moniteur niveau 2 et 3. A obtenir avant la fin de la formation pour Assistant-moniteur niveau 1.

☐Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la natation datant de moinsde3 mois à la date des tests d'entrée en formation. **(Attention au format)**

☐L'attestation de réussite au test de sécurité (modèle joint : noté EPEF)

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 o u 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

Certificat médical Assistant-moniteur

de non-contre-indication à suivre la formation, à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis.

« Je soussigné(e), , docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu

du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la **formation préparatoire au diplôme d'Assistant-moniteur de natation»** ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné

M./Mme....., candidat(e) à cette certification, et

n'avoir constaté

à la date de ce jour, aucune contre- indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- au suivi de la formation
- et à l'exercice de ces activités.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à le
(Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MEDECIN :

A - Activités pratiquées au cours de la formation :
Le(la) candidat(e) au diplôme « Assistant-moniteur de natation » est amené à :

- Encadrement de séances d'apprentissage de la natation et de séances d'entraînement en natation course, eau libre, natation artistique, plongeon et water-polo. A l'exclusionde la surveillance des lieux de pratique.
- Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe. A ce titre, il doit être en capacité :
 - d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
 - de rechercher une personne immergée ;
 - d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation :

- Test de sécurité: il consiste à parcourir Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé :l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :
 - départ libre du bord du bassin ;
 - un parcours en nage libre ;
 - une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
 - une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
 - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres ;
 - la sortie de l'eau de la victime seul ou à deux.

C - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que la Fédération française de natation et son référent handicap peut,après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation

Certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. Une procédure est disponible à l'adresse suivante : https://www.ffnatation.fr/formations/moniteur-sportif-de-natation-2024Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 ou 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

AUTORISATION PARENTALE (mineurs)

Informations sur le représentant légal :

Je soussigné(e) *(Nom et Prénom)* :

Demeurant à *(Adresse complète)* :

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

Téléphone : E-mail :

Informations sur l'enfant mineur :

Autorise mon enfant *(Nom et Prénom)* :

Né(e) le *(Date de naissance)* : À *(Ville)* :

Autorisation de pratique et déplacements

J'autorise mon enfant à suivre la formation : au sein de la Ligue de Bretagne de natation (ERFAN Bretagne) pour la saison sportive en cours.

J'autorise également les responsables de l'association à prendre toute mesure médicale d'urgence nécessaire (y compris une hospitalisation) en cas d'accident.

Optionnel (rayer la mention inutile) : ☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul(e) les lieux de formation à la fin de l'activité.

FICHE SANITAIRE (mineurs)

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pour le séjour de l'enfant. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

1. Renseignements concernant le mineur :

- Nom :Prénom :
- Date de naissance : / / Sexe : ☐ Fille ☐ Garçon ☐Non précisé
- Club :

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 ou 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

2. Personnes à prévenir en cas d'urgence :

- Nom et prénom du responsable légal :
- Téléphone (portable / domicile) :
- Personne secondaire (Nom, lien de parenté, téléphone) :

.....

3. Vaccinations

- Vaccins obligatoires (DTP, etc.) : à jour ? ☐ Oui ☐ Non
- Vaccins recommandés : à jour ? ☐ Oui ☐ Non
 (Si l'enfant n'est pas vacciné, fournir un certificat médical de contre-indication)

4. Renseignements médicaux

- **Allergies** (médicamenteuses, alimentaires) ou asthme : ☐ Oui ☐ Non
 - *Préciser la cause et la conduite à tenir (joindre un PAI si existant) :*

.....

- **Régime alimentaire particulier :** ☐ Oui ☐ Non
 - *Préciser :*
- **Problèmes de santé actuels ou passés** (maladies, blessures, hospitalisations, troubles de l'attention) :
 - *Préciser les dates et les précautions à prendre :*

.....

- **Port de lunettes / lentilles :** ☐ Oui ☐ Non

5. Traitements en cours

- L'enfant suit-il un traitement médical pendant les heures de sport, de formation ou les déplacements ? ☐ Oui ☐ Non
 - *Préciser le nom du médicament, la posologie et les horaires (Joindre l'ordonnance obligatoire) :*

6. Autorisations

- Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements ci-dessus et autorise les encadrants du club à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales d'urgence nécessaires.

Date : ... / ... /
Signature du responsable légal :

TARIFICATION FORMATIONS ASSISTANTS-MONITEURS 2026-2027					
Statut du stagiaire	Cout des formations	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
AM1	A discrétion du club + 50€	A discrétion du club		50€	A définir
AM2	A discrétion du CD + 50€	A discrétion du CD		50€	A définir
AM3	100€ + 50€	100€		50€	150€

Ligue Régionale de Natation de Bretagne- ERFAN BRETAGNE

9 Rue Leo Lagrange-35131 Chartres de Bretagne

☎ LIGUE : 02.99.67.03.58 o u 06.82.24.87.61/ ☎ ERFAN :06.72.30.50.91

Site internet : https://ffn-bretagne.fr/

formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr

Association Loi de 1901déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

Assistant-moniteur
Niveaux 1,2 et 3

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise la préparation et l'obtention de l'un ou plusieurs des niveaux de la formation d'Assistant-moniteur. L'Assistant-moniteur est un diplôme à 3 niveaux de compétences différents donnant chacun à son titulaire des prérogatives pour participer à l'encadrement de son club en sécurité et d'aborder les fondamentaux en matière de fonctionnement d'un club, des primo-apprentissages et d'initiation en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).
La certification fédérale bénévole de l'Assistant-moniteur sportif de natation est délivrée :

1. soit par la voie de la formation ;
2. soit par la validation des acquis de l'expérience ;
3. soit par la voie de l'équivalence.

Ces modalités peuvent être combinées et cumulées entre elles.
La Fédération française de natation se réserve le droit de ne pas ouvrir la VAE ou les procédures d'équivalence.

NIVEAU DU DIPLÔME

Ce diplôme fédéral est un diplôme bénévole, il n'est sont pas rattaché à un niveau de diplôme au regard du cadre national des certifications professionnelles**.**
Il ne permet pas à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.
La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a étendu le contrôle d'honorabilité aux arbitres et juges, aux surveillants de baignades d'accès payant et aux intervenants auprès de mineurs au sein d'un Établissement d'Activité Physique et Sportive (EAPS). Ainsi, Les éducateurs sportifs bénévoles (les exploitants d'EAPS et les arbitres et juges) sont actuellement soumis aux mêmes obligations légales d'honorabilité que leurs homologues professionnels. **Les titulaires des différents niveaux de l'Assistant-moniteur devront donc répondre à cette obligation d'honorabilité**. Le contrôle de cette honorabilité sera effectué par croisement de la base des certifiés fédéraux avec celle du Ministère de tutelle.

MÉTIER VISÉ

Les conditions et limites d'exercice du titulaire de la certification de l'Assistant-moniteur proposées sont :

1. **Pour l'Assistant-moniteur niveau 1**

- Intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation et découvre ce qu'est l'encadrement bénévole mais également comment assurer la sécurité d'un groupe au sein de sa structure.
- Il n'intervient jamais seul sur le groupe ou dans la piscine. Il est en doublette d'une personne qualifiée à l'encadrement.
- Il ne peut tutorer d'autres personnes.

1. **Pour l'Assistant-moniteur niveau 2**

- Intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation et encadre bénévolement un groupe de l'école de natation autour des fondamentaux des apprentissages sportifs.
- Il n'intervient jamais seul dans la piscine ou sur le bassin. Il intervient sous la responsabilité et en présence d'une personne qualifiée à l'encadrement.
- Il ne peut tutorer d'autres personnes.

E.R.F.A.N. Bretagne
9 Rue Léo Lagrange - 35131 – CHARTRES DE BRETAGNE Tel : 02 99 67 03 58 / 06 71 19 24 58
SIRET : 342 383 833 00049 Code APE : 9312Z
Site internet ERFAN : https://ffn-bretagne.fr Email : formation@ffn-bretagne.fr ou contact@ffn-bretagne.fr
Association Loi de 1901 déclarée auprès du préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

2. Pour l'Assistant-moniteur niveau 3

dans une discipline

- Intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation et encadre bénévolement, un groupe autour des fondamentaux d'une discipline de la FFN (Natation course-eau libre, natation artistique, water-polo ou plongeon).
- Il n'intervient jamais seul dans la piscine ou sur le bassin. Il intervient sous la responsabilité et en présence d'une personne qualifiée à l'encadrement.
- Il ne peut tutorer d'autres personnes.

PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables à l'entrée en formation | 2-Modalités d'inscription | 3-Positionnement | 4-Entrée en formation

1 – EXIGENCES PREALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

Assistant-moniteur niveau 1	Assistant-moniteur niveau 2	Assistant-moniteur niveau 3
Avoir 14 ans minimum	Avoir 14 ans minimum	Avoir 14 ans minimum
	Être titulaire de l'Assistant-moniteur niveau 1	Être titulaire de l'Assistant-moniteur niveau 2
Être licencié à la Fédération française de natation		
	Être titulaire du PSC1	Être titulaire du PSC1
Attester de la compétence à satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous) ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis		

Les âges s'apprécient au moment de l'entrée en formation.

Le test de sécurité :

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

1. départ libre du bord du bassin ;
2. un parcours en nage libre ;
3. une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
4. une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
5. un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25mètres ;
6. la sortie de l'eau de la victime.

Ce test de sécurité peut être organisé le même jour que le positionnement des stagiaires. Toutefois, seuls les stagiaires ayant réussi le test de sécurité et remplissant l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent suivre la procédure du positionnement.

A noter : le candidat ayant satisfait au test de sécurité dans les trois mois précédent le début de la formation est dispensé du test de sécurité obligatoire pour entrer en formation.

2- MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront s'inscrire auprès de l'ERFAN de leur choix et selon les modalités qui lui sont propres.

Pièces à fournir, à minima, pour s'inscrire à l'un ou plusieurs des niveaux de la formation « Assistant-moniteur » en plus des éléments du dossier :

1. d'une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation à l'Assistant-moniteur au sein de la structure (modèle joint au dossier) ;
2. d'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation (modèle joint au dossier) ;
3. un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation (modèle joint au dossier) ;
4. une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours Civique de niveau 1 (PSC 1) ou son équivalent pour les Assistant-moniteur niveaux 2 et 3 ;

3- POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences de l'Assistant-moniteur et d'autre part, à ses acquis.
Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allégements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.
Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. En aucun cas le positionnement ne doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation.
Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :
1. Une phase de présentation de la formation (cette phase pourra être individuelle ou collective)
2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation
3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

CONTENUS DE LA FORMATION

LES COMPETENCES VISÉES

L'Assistant-moniteur est constitué de 3 niveaux de compétences. Les niveaux 2 et 3 nécessitent l'obligation de possession du niveau sous-jacents.

Ces formations vous apporteront les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :
1. Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

LES CONTENUS et LE PROGRAMME

Les contenus proposés ci–dessous sont définis nationalement ; chaque organisme de formation partenaire (ERFAN ou l'INFAN), est libre de mettre en œuvre les thématiques programmées sur un temps de formation plus long et plus approfondi que celui indiqué dans le règlement général du diplôme.

Chaque niveau comprend deux activités non hiérarchisées présentées ci-dessous :

1. **Assistant-moniteur Niveau 1 - Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale**
 1. A1 – Gestion des incidents et accidents
 2. A2 – Prévention des incidents et accidents.
2. **Assistant-moniteur Niveau 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale**
 1. A1 - Conduite en sécurité d'une séance pour un groupe école de natation des niveaux 1 à 4
 2. A2 – Présentation de l'Académie de la Natation et plus particulièrement des niveaux 1 à 4 du processus de construction du nageur
3. **Assistant-moniteur Niveau 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale**
 1. A1 - Découverte d'une discipline de la FFN
 2. A2 - Conduite d'une des disciplines de la fédération française de natation

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par la Fédération Française de Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Formation	Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Assistant-moniteur niveau 1	Entre le 19 octobre et le 29 novembre 2026	1 mois	Le 06/10/2026	Pas de test	14/10/2026
Assistant-moniteur niveau 2	Entre le 19 décembre 2026 et le 27 février 2027	2 mois	Le 15/12/2026	Pas de test	17/12/2026
Assistant-moniteur niveau 3	Entre le 1er avril et le 28 mai 2027	2 mois	Le 25/03/2027	Pas de test	27/03/2027

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Ces formations se réalisent en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.
Ainsi, **l'alternance comprend :**

1. **une formation en centre** :
 1. face à face pédagogique ;
 2. formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine ;
 3. échanges de type "retour d'alternance" ;
 4. parcours multimodaux de formation.
2. **une formation en structure** : le stage en situation avec tutorat,

Dans le cadre des différents niveaux de formation à l'Assistant-moniteur, le stagiaire effectue **une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes, de façon régulière,** au sein d'une structure de la Fédération française de natation.
Pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation), ceux-ci pouvant être allégés ou au contraire renforcés.

	Assistant-moniteur niveau 1	Assistant-moniteur niveau 2	Assistant-moniteur niveau 3
Heures en centre	**12 heures** minimum	**20 heures** minimum	**10 heures** minimum
Heures en structure	**5 heures** minimum	**12 heures** minimum	**8 heures** minimum
Total	**17 heures**	**32 heures**	**18 heures**

Les groupes sur lesquels se déroule le stage en situation sont décrits dans les conditions d'exercice de chacun des niveaux.

HORAIRES DE FORMATION

Journée type : 09h00-13h00/14h00-16h00

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à : 12 personnes

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN de Bretagne : 9 rue Léo Lagrange. 35131 Chartres de Bretagne

Centres aquatiques pédagogiques
Établissements Aquatiques de Bretagne

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.
Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes.
Le tuteur des personnes en formation conduisant à l'une des formations à l'Assistant-moniteur doit être licencié à la FFN et remplir les obligations suivantes :

1. être titulaire, au minimum, d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champ du métier visé par l'Assistant-moniteur et posséder une expérience confirmée depuis au moins un an à ce niveau d'encadrement ;
2. et justifier de son honorabilité par la production du formulaire d'honorabilité lors de la prise de la licence fédérale ou par la production d'une carte professionnelle à jour ;

Ou

3. être conseiller technique et sportif exerçant des missions auprès de la Fédération française de natation en qualité d'expert ;

et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle). Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.
La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels**.
La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.
Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).
Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Les modalités de suivi de la formation sont diverses et dépendent de l'ERFAN néanmoins, on peut retrouver

1. L'utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Le suivi des présences à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel, en distanciel et par le tuteur lors des séquences en alternance.
4. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance le cas échéant.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.
Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un ou plusieurs entretiens personnalisés afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA PROGRESSION DE L'APPRENANT

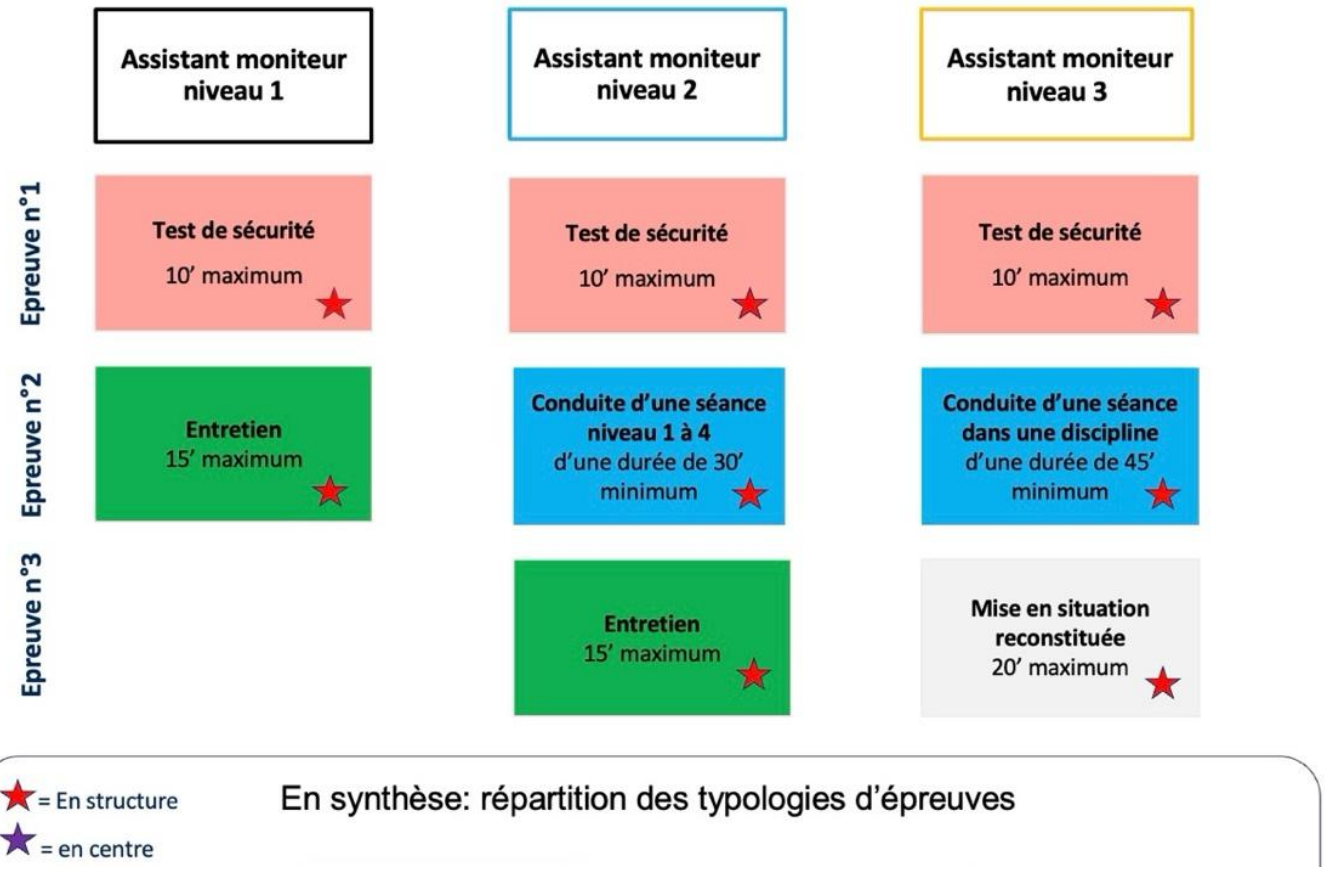
1. Résultats des évaluations formatives des compétences, des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation tant en centre qu'en alternance.
2. Grilles d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
3. Grilles de certification de la Fédération française de natation

EPREUVES DE CERTIFICATION

Le référentiel d'évaluation de chacun des niveaux de l'Assistant-moniteur est élaboré avec des épreuves caractéristiques des activités du titulaire du niveau de l'Assistant-moniteur concerné.
En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation de l'ensemble des épreuves est nécessaire pour l'obtention de la certification.

La certification globale du niveau d'Assistant-moniteur a lieu lors d'un jury de certification national.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

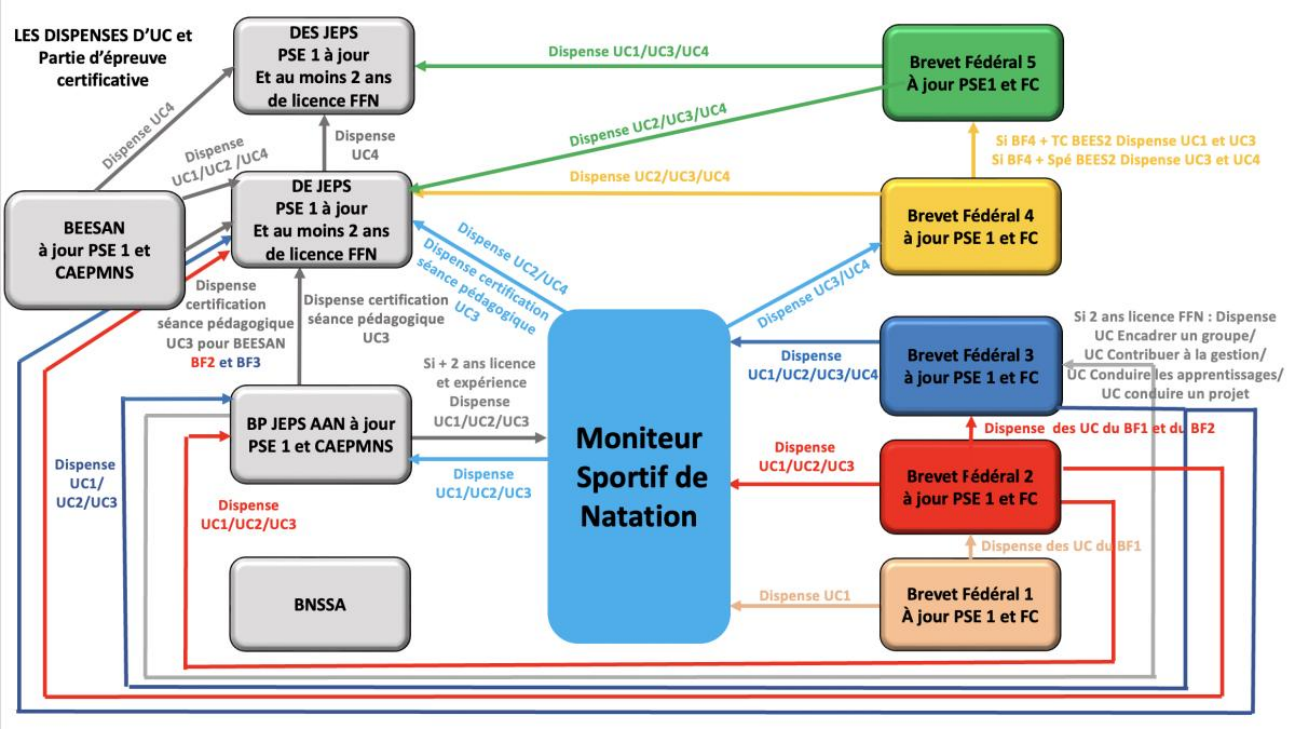


ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES ET DISPENSES

Pour le moment, les équivalences et les dispenses sont en cours d'étude par la Fédération française de natation.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lorsqu'un candidat à l'entrée en formation est en situation de handicap et nécessite que l'on prévoie un ou des aménagements, il doit faire une demande auprès du référent handicap de la Fédération française de natation, **au plus tard 2 mois avant l'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation ou en formation**.

Cette demande se fait via le dossier de « demande d'aménagements pour les personnes en situation de handicap, à une formation de la Fédération française de natation » à se procurer **auprès de l'Organisme de formation partenaire ou sur le site internet de la Fédération française de natation.**

Cette décision est prise après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, sur la nécessité d'aménager, le cas échéant :

1. les tests d'exigences préalables;
2. la formation, ou les épreuves certificatives;
3. ou l'épreuve dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
4. la décision est communiquée à l'organisme de formation concerné qui doit mettre en place ces aménagements.

La Fédération française de natation **examine la compatibilité du handicap** justifiant les aménagements mentionnés **avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme**, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Assistant-moniteur niveau 1	En fonction du club	A définir €	- - - -	50 €	€
Assistant-moniteur niveau 2	En fonction du club	A définir €	- - - -	50 €	€
Assistant-moniteur niveau 3	150€	100 €	- - - -	50 €	150 €

Les frais annexes (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires.

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :
1. mail : contact@ffn-bretagne.fr ou formation@ffn-bretagne.fr
2. par téléphone au : 02.99.67.03.58 ou 06.82.24.87.61 ou 06.72.30.50.91

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	GUERIN Mathieu	06 71 19 24 58	direction@ffn-bretagne.fr
Référent administratif	LE BIAN Claudia	06.82.24.87.61	contact@ffn-bretagne.fr
Référent FOAD	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	direction@ffn-bretagne.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau	Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite				Taux d'abandon	Taux de poursuite	Taux de satisfaction des stagiaires
			Global	Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3			
AM Niveau 1	Première session								
AM niveau 2	Première session								
AM Niveau 3	Première session								